

**Pour être valable, ce formulaire de vote par correspondance devra être en possession  
de Solvac SA  
au plus tard le vendredi 8 mai 2020**

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je soussigné(e)

propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives, à la date d'enregistrement, de la société anonyme Solvac SA, dont le siège est établi rue des Champs Elysées, 43 à 1050 Bruxelles,

exerce mon droit de vote dans le sens suivant sur les points à l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Solvac SA qui auront lieu le mardi 12 mai 2020 à 14h30 (heure belge) au 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles.

Le présent vote vaut également pour toute Assemblée Générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour lesdites Assemblées.

**A. Assemblée Générale Ordinaire**

1. Rapport de gestion de l'exercice 2019, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire

2. Approbation du rapport de rémunération

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

3. Comptes consolidés de l'exercice 2019, Rapport du Commissaire

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,44 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 27 août 2019 (3,13 EUR brut) et 27 décembre 2019 (2,31 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2019

Il est proposé de donner décharge

aux Administrateurs

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

au Commissaire

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

en fonction durant l'exercice 2019 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats – Nominations

a) Il est proposé de réélire

Monsieur Jean-Pierre Delwart

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

pour une période d'un an compte tenu de la limite d'âge tel que décrit dans la Charte de Gouvernance. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2021.

b) Pour des raisons de convenances personnelles, Monsieur Bruno Rolin n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat.

Il est proposé de nommer

Madame Olivia Rolin

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

comme Administratrice pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2024.

c) Il est proposé de nommer

Monsieur Jean-Marie Solvay

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

comme nouvel Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2024.

d) Il est proposé de désigner

Madame Olivia Rolin

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

Monsieur Jean-Marie Solvay

**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**

comme Administrateurs indépendants.

## B. Assemblée Générale Extraordinaire

### A. Rachat d'actions propres

Il est proposé :

- 1) de décider que la société pourra détenir les actions propres qu'elle aurait acquises et par conséquent :
- a. d'ajouter à l'article 7 b) des statuts la phrase suivante : « *La société peut par ailleurs détenir ses propres actions dans les conditions visées à l'article 11* ».

POUR  CONTRE  ABSTENTION

- b. de remplacer l'article 10 ter 3° actuel des statuts par le texte suivant : « *En cas d'annulation des actions propres acquises par la société, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à constater le nombre d'actions à annuler et à adapter l'article 5 des statuts en fonction du nombre d'actions annulées* ».

POUR  CONTRE  ABSTENTION

- 2) de décider de renouveler pour une période de 3 ans, à compter de la publication au Moniteur belge de la présente décision, l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, d'acquérir les actions propres de la société afin de lui éviter un dommage grave et imminent et, par conséquent, de décider de remplacer à l'article 10 ter 2° actuel des statuts, les mots « *9 mai 2017* » par les mots « *12 mai 2020* ».

POUR  CONTRE  ABSTENTION

### B. Autres modifications statutaires

#### 1) Mode de scrutin de l'Assemblée Générale

Il est proposé de remplacer le texte de l'article 22 des statuts par le texte suivant :

« *Sous réserve de l'application des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.*

*Les votes ont lieu suivant les règles prescrites par le Code des Sociétés et des Associations.*

*Les votes à l'assemblée se font par l'usage de boîtiers électroniques ou de toute autre manière assurant le secret du vote, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité des voix.*».

POUR  CONTRE  ABSTENTION

#### 2) Nouveaux statuts

Il est proposé de décider - afin de rendre les statuts conformes au Code des Sociétés et des Associations et de simplifier et moderniser certaines de ses dispositions - de remplacer purement et simplement le texte actuel des statuts, tant la version française que la version néerlandaise, par un nouveau texte (intégrant notamment les modifications proposées au point A. de l'ordre du jour).

Ce nouveau texte, accompagné d'un document informatif sur les modifications proposées et la version des statuts actuels avec indication des modifications (suppressions ou ajouts), est disponible depuis le 10 avril 2020 sur le site de la société sous la référence [www.solvac.be](http://www.solvac.be). Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement ces documents via une demande adressée par email à l'adresse [contact@solvac.be](mailto:contact@solvac.be)

POUR  CONTRE  ABSTENTION

### Protection des données

Solvac SA est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre des assemblées conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données. Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs aux assemblées, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs. Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la "Politique de Protection des Données et de la vie privée" via le lien <http://www.solvac.be/politique-de-confidentialite>. Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Solvac SA, rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles – Belgique (tél +32 2 639 66 30 / email : [contact@solvac.be](mailto:contact@solvac.be)).

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu **dans son intégralité** si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour des Assemblées Générales.

L'actionnaire qui aura exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne pourra pas voter par procuration aux Assemblées Générales pour le nombre de voix déjà exprimées.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent se conformer aux formalités pratiques. Solvac SA devra être en possession du présent formulaire, **dûment complété et signé, le 8 mai 2020 au plus tard**. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire.

Ce formulaire peut être envoyé à l'attention de Solvac SA, Assemblées Générales :  
par courrier à l'adresse rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles,  
par voie électronique à l'adresse e-mail [ag.solvac@solvac.be](mailto:ag.solvac@solvac.be),  
ou par fax au n° + 32 (0)2 264.37.67.

Fait à

, le

2020

**Signature(s)**